

Équipement	Performance énergétique exigée
Isolation de la toiture ou des murs donnant sur l'extérieur	<p>Les isolants doivent présenter une résistance thermique totale supérieure à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour les toitures : <math>4(\text{m}^2.\text{K})\text{W}</math></li> <li>- pour l'isolation des murs donnant sur l'extérieur ; <math>3(\text{m}^2.\text{K})\text{W}</math></li> </ul>
Fenêtres	<p>Les coefficient de transmission thermique doit être inférieur ou égal à <math>1,6 \text{ W}(\text{m}^2.\text{K})</math></p>
<p>Systeme de chauffage</p> <p>Systeme de production d'eau chaude sanitaire.</p>	<p>Le système de chauffage doit répondre à l'une des prescriptions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- chaudière à combustible fossile à condensation</li> <li>- pompe à chaleur , autre que air/air, de coefficient de performance en mode chauffage supérieur ou égal à 3,3</li> <li>- chaudière fonctionnant au bois ou autres biomasses, de rendement énergétique supérieur ou égal à 80 %</li> <li>- poêle à bois, foyer fermé ou insert de cheminée intérieur de rendement énergétique supérieur ou égal à 70 %</li> <li>-Systeme de production d'eau chaude sanitaire utilisant l'énergie solaire ou dotés de capteurs solaires disposant d'une certification CSTBât ou Solar Keymark ou équivalente.</li> <li>- Pompes à chaleur dédiées à la production d'eau chaude sanitaire de COP supérieur ou égale à 2,3.</li> </ul>